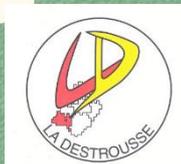
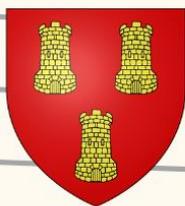




RÉNTRÉE 2025/2026

INFORMATIONS AUX FAMILLES



CANTINE SCOLAIRE

Délibération 20241212-07

Article I. Généralités

Le tarif du repas est de **3.10€** pour les enfants de la Destrousse et **3,60€** pour les enfants extérieurs à la Commune.

Les enfants doivent être préinscrits avant la rentrée scolaire.

Toute modification reste possible mais ***devra être signalée au plus tard le jeudi de la semaine précédente*** :

- sur votre espace personnel du portail famille
- soit physiquement à la Mairie
- soit par mail à cantine@ladestrousse.fr
- sur la fiche de présence qui sera à l'entrée de chaque classe en maternelle

La facturation sera effectuée une fois par mois à terme échu. Un mail informatif est envoyé aux familles.

Les paiements s'effectueront selon les modalités suivantes :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de Régie Recette Cantine
- Prélèvement automatique : fournir un RIB au format IBAN BIC et le mandat de prélèvement (ci-joint)
- Par carte bleu uniquement via votre accès personnel sur le Portail Famille

Afin d'améliorer le fonctionnement du service, nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement automatique qui reste un moyen de paiement sécurisé.

Article II. REGLEMENT INTERIEUR

La Restauration Scolaire n'est pas une prestation obligatoire. C'est un service rendu aux familles par la Municipalité. Selon le principe républicain de laïcité, applicable au fonctionnement des services publics et selon le principe de neutralité religieuse, clairement exprimé par la Commune, il ne sera pas établi ou adapté de repas de remplacement correspondant à des convictions religieuses.

Le Restaurant Scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à tous les élèves. Il est assuré dès le premier jour de la rentrée scolaire.

L'inscription de son enfant entraîne obligatoirement le respect du règlement pour faciliter la tâche de tous.

Section 2.01 Discipline :

Le moment de la prise de repas et l'après repas sont des moments de détente et d'épanouissement pour les élèves dont nous avons la charge. Aussi nous n'admettons aucune brutalité, aucune grossièreté, aucun gaspillage systématique et volontaire des aliments, aucun acte caractérisé d'indiscipline, aucun manque de respect ou insultes aux agents chargés du service.

A chaque manquement à ces règles, un avertissement écrit sera donné à la signature des parents. En conséquence, et compte tenu du fait que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire, les enfants qui auront comptabilisé **trois avertissements** écrits seront passibles d'exclusion temporaire ou définitive.

Section 2.02 Traitement médical et régime alimentaire particulier

Aucun traitement médical ne pourra être administré entre 11h30 et 13h30. Selon la loi le personnel municipal n'est pas habilité à administrer des médicaments. Les parents sont donc tenus de prendre leurs dispositions.

Aucun régime alimentaire particulier ne sera pris en compte sauf dans le cadre précis d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I). Un enfant atteint d'une pathologie nécessitant un régime alimentaire particulier pourra alors consommer un panier repas préparé par les parents qui assumeront alors la pleine et entière responsabilité de ce repas.

Section 2.03 Service Restauration

Composition et Confection des repas :

Les menus sont élaborés par la commission des menus. Ils sont portés à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, devant le Restaurant Scolaire, à l'accueil de la Mairie et sur le site internet (www.ladestrousse.fr).

Il est à noter que ces menus ne sont pas contractuels et peuvent subir des modifications dans le respect de l'équilibre alimentaire.

Les repas sont confectionnés sur place.

Le Service de restauration scolaire est un service collectif. En conséquence chaque enfant consomme le même repas (sauf les enfants accueillis avec un projet d'Accueil Individualisé : P.A.I).

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Délibération 20241212-07

Article I. LE MATIN : Garderie Municipale

A partir du Mardi 2 Septembre 2025

De 7h30 à 8h30 (accueil de 7h30 à 8h)

Tarif : 2 € par matin

ATTENTION la Garderie du matin pour l'élémentaire s'effectue dans le Bastidon (petite salle sur le parking de la Stèle)

Article II. LE SOIR : Garderies maternelle et élémentaire gérées par l'IFAC

A partir du Lundi 1er Septembre 2025

De 16h30 à 18h30

Sur inscription obligatoire auprès de l'IFAC

Vous devrez remplir un dossier à télécharger sur le site de l'IFAC. Les inscriptions pour la période de septembre à décembre 2025 débuteront le 21 juillet 2025. Toutes les familles sont concernées.

Tout enfant inscrit et qui serait récupéré exceptionnellement à 16h30 sera facturé.

Contact IFAC : contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr

INFORMATIONS UTILES

Le « **SERVICE DÉPOSE ENFANTS** », mis en place pour l'Ecole élémentaire sur le parking « Place de Mairie » entre 8H20 et 8h30, à destination des familles ne souhaitant pas stationner sur les emplacements prévus, continuera de fonctionner afin de fluidifier le passage des véhicules et éviter l'engorgement habituel de la place.

Pour rappel, l'ENTRÉE sur la place de la Mairie, s'effectuera en sens unique depuis l'avenue de solobie pour une SORTIE en direction de La Poste (Avenue du Mistral).

Les enfants devront sortir seuls du véhicule et cheminer jusqu'à leur porte d'entrée où un enseignant les accueillera.



ADOS SPORTS / Vacances scolaires

Pensez à inscrire vos enfants auprès de Frédéric GUIOT ou à jeunesse@ladestrousse.fr

ÉVÉNEMENT :

- Le Café de la Rentrée : Lundi 1er Septembre à 8h30
- Goûter de la rentrée : Mardi 2 septembre à 16h30
- Forum des associations : Samedi 6 septembre (18h-23h)

GARDERIES DU SOIR et ACCUEIL DE LOISIRS / Mercredis et Vacances scolaires

Gestion par l'association IFAC : Mme ZYBER (responsable)

Téléphone : 07.63.26.04.53

Mail : contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr

CONTACTS UTILES :

- Mairie : 04 42 18 49 30
- Ecole maternelle : 04.42.72.28.66
- Ecole élémentaire : 04.42.04.80.84
- Contact cantine/garderie matin : cantine@ladestrousse.fr
- Site internet : www.ladestrousse.fr
- Facebook : « Mairie La Destrousse Officiel »
- Application : Comm'Une Actu

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire

Le Maire
Michel LAN

